

**20 ans**  
**de réflexions, d'études,**  
**d'actions en Europe**  
**pour l'éthique, le droit et les**  
**droits**  
**en psychiatrie et en santé**  
**mentale**

**Paris**

**30 mai, 31 mai, 1<sup>er</sup> juin 2009**

**XVIII<sup>e</sup> séminaire annuel**

Siège social :

**Claude Louzoun**  
Président

C.E.D.E.P.  
59 bis, rue de La Roquette  
F75011 Paris

email : [cedep.paris@wanadoo.fr](mailto:cedep.paris@wanadoo.fr)

Secrétariat :

**Bruno Gravier**  
Secrétaire

SMPP  
Site de Cery  
1008 Prilly (Suisse)

email : [Bruno.Gravier@chuv.ch](mailto: Bruno.Gravier@chuv.ch)

Trésorerie :

**Eric Messens**  
Trésorier

LBFSM  
53, rue du Président  
1050 Bruxelles

email : [emessens@skynet.be](mailto:emessens@skynet.be)

## Remerciements

**Paul Arteel**, devenu Médiateur pour la Communauté des Flandres (Belgique) après plus de 15 années dans la fonction délicate de trésorier du CEDEP. Directeur de la Ligue Flamande de Santé Mentale, il n'a cessé aux plans régional, national, européen et international d'œuvrer activement pour les droits et la reconnaissance des usagers, pour des progrès radicaux en santé mentale.

**Agostino Pirella**, co-fondateur du C.E.D.E.P., compagnon de Franco Basaglia dès avant l'expérience de Gorizia. Artisan d'une expérience emblématique de psychiatrie démocratique, Arezzo, il s'est ensuite attelé à une métropole, Turin. Longtemps président de Psichiatria Democratica, il s'est trouvé mis à l'écart de la vie militante par la maladie depuis quelques années.



## Hommages

**Philippe Bernardet**, emporté par la maladie en 2007, a donné incontestablement ses lettres de noblesse à la défense des usagers en France. « Si un jour j'ai un problème avec la psychiatrie, je demanderai à Philippe de me défendre plutôt qu'à un confrère » disait un de nos amis, avocat. Son action acharnée et vaste, sa compétence incontestée, sa présence de défenseur inlassable sont autant de qualités précieuses qui nous ont accompagnées durant de longues années. Ses ouvrages feront encore longtemps référence.

**Jean-Pierre Legendre**, nous a quittés comme par surprise un jour de février. Psychiatre engagé, militant de toujours, insatiable bretteur, toujours en action, toujours en recherche, il aura parcouru inlassablement des décades d'une histoire chargée de « révolutions » non abouties, mais il rebondissait à chaque fois prêt pour le même et un autre combat. Il aurait du être / Il sera des nôtres une dernière fois.



L'assemblée générale du C.E.D.E.P. d'octobre 2008 a renouvelé le BUREAU :  
Claude Louzoun, président  
Jean-Pierre Martin, vice-président  
Bruno Gravier, secrétaire  
Charles Burquel, secrétaire adjoint  
Anik Kouba, secrétaire adjoint  
Eric Messens, trésorier

**Notre héritage n'est précédé d'aucun testament**  
**René Char** cité par Hannah Arendt (in Crise de la culture)

1988 : Sans effervescence particulière, c'est l'année des 150 ans de la loi du 30 juin 1838, longtemps matrice des législations d'internement psychiatrique dans l'Europe continentale. Il est alors question de sa réforme plus ou moins par nécessité de formatage européen ; pour d'autres, dont nous sommes, pour consacrer le mouvement désaliéniste et la reconnaissance des droits de l'homme et du citoyen en psychiatrie. Jean-Marie Bellini, moi-même et quelques autres, nous décidons d'organiser —sur notre secteur, à la Bourse du travail de Saint-Denis— le 30 juin dans ce sens là une journée de commémoration critique, avec des invités européens psychiatres, travailleurs sociaux et psychiatriques, magistrats et juristes, universitaires d'Angleterre, de Belgique, d'Espagne, d'Italie .... Le CEDEP naît un an plus tard. Cette histoire, ce parcours de 20 ans nous les referons ensemble au cours du séminaire avec de l'allant plutôt que de la nostalgie.

2009 : Le choix surprend encore la « multitude » : accepter d'être asservi et instrumentalisé ou entrer en résistance, s'organiser dans un refus radical. L'idéologie et les politiques néolibérales, bien que secouées actuellement par la crise catastrophique engendrée par le capitalisme financier, restent sur leur Aventin et fourbissent populisme pénal, contrôle social toujours plus intrusif ; « accountability » ; logique entrepreneuriale dans la santé, dans l'éducation, dans la formation ; écrasement des professionnalités ; mépris social ; démantèlement des programmes sociaux ; dérégulation et privatisation des services publics ; scientisme et économisme ; délitement du lien social ; retour à l'ordre moral, y compris par le biais de la santé publique et de l'idéologie du Bien-être ; société de surveillance ; .... La liste est longue et la dénonciation tous azimuts.

Cela nous met, au-delà d'une position défensive et de résistance, face à des obligations :

L'obligation éthique dans les « compromis du quotidien », dans les pratiques professionnelles, dans l'environnement psychosocial, dans les réseaux d'intervention, dans la relation au pouvoir et aux missions. L'ordinaire de la contradiction entre théorie et pratique ne signe pas l'acceptation fataliste ou démissionnaire de l'ordre néolibéral. Au contraire, il y a alors ancrage dans le réel pour développer la déconstruction de l'idéologie du néolibéralisme, pour faire entendre de nouveau l'alternative.

L'éthique renvoie à la question politique. Et nous savons, dans les faits et dans le discours, combien l'action sociopolitique, l'action professionnelle, sont utiles au changement dans les représentations, dans l'approche clinique (l'*alterclinique* ?), dans le sens donné aux droits et aux lois.

L'obligation d'avoir à nous faire entendre et d'insister partout où nous sommes pour que nos professionnalités, nos savoirs alternatifs soient pris en considération. La justice, le travail social, la psychiatrie, pour ne citer que ceux là, que le pouvoir instrumentalise comme acteurs zélés de la violence de la

« tolérance zéro », de la psychiatrisation de la précarité, de la pauvreté, de l'exclusion, de la souffrance sociale ; psychiatrisation de la justice ; quant à la justice, elle ne devrait œuvrer à la défense sociale que par l'élimination. Le travail social et médicosocial devrait y participer en mettant en pratique un conformisme, pourquoi pas haineux, un ordre moral —pour lequel les normes se justifient d'une science stigmatisante, avec laquelle prévention devient prédictivité, progrès scientifique renverrait à destin et hygiénisme— construisant un contrôle social à la Orwell. On est au-delà de la pensée politiquement correcte. Du côté de la médecine et de la psychiatrie : le biopouvoir fait désormais de la clinique statistique et normative, tout à fait adaptée à la politique managériale de santé. Là aussi, on ignore, on rejette, on condamne les savoirs constitués précédemment et autrement. Là aussi, un difficile travail d'utopie concrète est à remettre sur le métier.

Donc nous avons à combattre partout en Europe l'insécurité sociale, la politique sécuritaire, le démantèlement ou le refus de l'Etat social. Et nous disposons du réel des expériences critiques et réalisations transformatives des décennies précédentes, malmenées, combattues, rejetées et pourtant toujours là, transmissibles ; ainsi que de la levée de mouvements de résistance.

[C'est ce que nous nous proposons de partager, en ce vingtième anniversaire du CEDEP...](#)

**Claude Louzoun**

# PROGRAMME PROVISOIRE

- **Lieu :** Cité Saint Martin  
**4, rue de l’Arsenal – 75004 Paris**  
Métro : Bastille
- **Dates :** 30 mai, 31 mai, 1<sup>er</sup> juin 2009.
- **Le comité scientifique et d’organisation** est constitué à ce jour par le nouveau bureau du CEDEP complété par les animateurs du séminaire :  
Sophie Baron-Laforêt, Paul Brétecher, Charles Burquel, Mario Colucci, Pierangelo Di Vittorio, Martine Dutoit, Bruno Gravier, Ulrich Kobbé, Annick Kouba, Christian Laval, Claude Louzoun, Jean-Pierre Martin, Eric Messens, Alicia Roig Salas.

## **Samedi 30 mai, 13h – 16h30 :**

**13h : ouverture**

**13h30 : Psychiatrisation de la justice, judiciarisation de la psychiatrie.**

### **Argumentaire :** Sophie Baron Laforet

La question de la dangerosité n’est qu’une approche réductrice de l’articulation de la justice et de la psychiatrie à laquelle les autres interlocuteurs du champ social cherchent à réduire psychiatres et intervenants de la psychiatrie. Cette articulation a évolué considérablement au cours des 20 dernières années, avec l’évolution du soin dans le système pénal, des professionnels et des professions (par exemple, le Juge d’application des peines et l’application des peines), du monde carcéral en lui même. De nouvelles professionnalités marquées par le criminologique surgissent dans ce domaine, s’approprient des concepts issus de la clinique pour en faire une modalité de gestion ou d’évaluation hors champ du soin. Comment penser de manière renouvelée cette articulation en tenant compte de ce qui est en création, c’est à dire la conjugaison de l’expertise avec un soin psychiatrique qui peut exister dans la continuité des aléas médico-judiciaire du sujet ? En France, le nouvel arsenal législatif (loi de prévention de la récidive, loi sur les peines plancher, loi de rétention de sûreté) marque en ce sens un tournant en ce qu’il change le paradigme d’un soin ouvert vers un système de contrôle et de justice d’élimination.

Il s'agira d'aborder différents sujets que le CEDEP a traité en ces domaines au long de ses 20 ans :

- Responsabilité, droits et protection dans le champ de la santé mentale en Europe (Madrid 1994)
- Entre pression sociale et injonction légale, peut-on soigner les délinquants sexuels ? (Montignac 1996)
- La gestion de la dangerosité du malade mental en Europe : aspects actuels des législations et des pratiques psychiatriques en mutation (Athènes 1996)
- Transmission et identité (Collioure, 2002)
- La Peine du Fou, la Prison, le Soins (Utrecht 2003)

**Animateurs :** Sophie Baron-Laforet, vice présidente de l'ARTAAS, psychiatre responsable du centre ressource concernant les auteurs de violences sexuelles  
Bruno Gravier, professeur de psychiatrie, médecin-chef du service de médecine et psychiatrie pénitentiaires du CHUV de Lausanne, secrétaire du CEDEP

**Conférenciers et discutants :**

Denis Salas, magistrat, Maître de conférence à l'Ecole Nationale de la Magistrature, Paris.  
Christophe Adam, criminologue et psychologue au Centre d'Appui Bruxellois, Maître de Conférences à l'Université libre de Bruxelles, Chargé de cours invité à l'université Catholique de Louvain  
Gloria Carlesso, Juge des tutelles, Trieste (Italie),

**16h30 : Tea o'clock / Pause café**

**Samedi 30 mai, 17h – 20h :**

**Capitalisme, précarisations, souffrance sociale.**

**Animateurs :** Paul Bretecher, psychiatre, Corbeil-Essonnes  
Christian Laval, sociologue, ORSPERE/ONMSP, Lyon

**Conférenciers et discutants :**

Robert Castel, sociologue  
Ulrich Kobbé, psychologue (Allemagne)  
Emmanuel Renault, philosophe

**Argumentaire :** Paul Brétecher

Dans les années 70, la formule "désormais, nous ne laisserons plus personne parler en notre nom", s'imposait comme une évidence. Elle traduisait alors l'état d'esprit de ceux qui, forts de leurs convictions, entendaient faire reconnaître leurs droits, et prendre place dans le débat démocratique. Les "minorités", dans un contexte luttés et de pratiques alternatives, imposaient leur visibilité et leurs voix en se confrontant aux pouvoirs qui les avaient toujours disqualifiées. Ainsi, du "Black Power" aux féministes, du combat

contre l'impérialisme aux mouvements de prisonniers, des contestations du Fordisme à l'anti-psychiatrie, une multitude d'initiatives de par le monde, semblait forcer le politique à prendre en compte l'expression de ces exigences d'une autre justice sociale. Pourtant, dès la fin de cette décennie, de façon marginale, J.F. Lyotard, formulait un soupçon qui tempérait cet optimisme ("Le différend"): qui entendra ceux qui ne disposent ni de l'idiome ni des moyens de mettre en discours leurs souffrances?

Aujourd'hui, les effets désastreux de la mondialisation économique et du principe de concurrence généralisée, qui gangrènent toutes les sphères de la vie en commun, nous contraignent à reconsidérer cette question. Car nous sommes désormais confrontés ou bien à trop de silence ou bien à une inflation des discours. Trop de silence quand la précarité, à des degrés divers sape les repères identitaires et les liens symboliques qui étayent l'existence sociale, quand les plus démunis se retranchent du monde pour survivre dans l'invisibilité ou bien s'affirment sporadiquement par une contre violence.

Comment alors faire entendre leurs droits au droit commun (droit d'expression, droit de résidence, accès aux soins, à un travail humanisé, à un logement décent...)? Inflation des discours quand les « victimologues », les experts en développement, les leaders communautaires, les managers de l'insertion, les médias et les politiques, les rebelles et les pacificateurs nous abreuvent de rapports, de programmes, de préconisations, de déclarations et d'appels qui nous diraient par quels moyens remédier à la misère. Comment déceler alors, dans cette cacophonie, ce qui nous parle vraiment, en fonction de quelles valeurs, à quelles fins et pour quel type d'action?

**Dimanche 31 mai, 9h – 12h :**

**Les jeunes sont-ils une classe dangereuse ?**

Argumentaire : Claude Louzoun

Le temps du jeunisme est loin. Il demeure la notion d'éléments communs dans l'aspect, l'habit, la culture. Mais, elle est devenue un instrument du procès politique autour de l'école (les élèves difficiles, les décrocheurs, les incasables, etc.), des conduites addictives, du suicide, des « mineurs en danger », de la violence, de la délinquance, de la haine et de la peur, de l'insécurité sociale. Ils sont aussi prétexte à de nombreux dispositifs « socio-judiciaires » de gestion des risques et de contrôle social, à un durcissement sécuritaire. On interrogera ces représentations, on analysera ce qu'elles portent de confrontation aux problèmes sociaux, d'une régulation sociale recourant de plus en plus à la justice pénale à la place de l'idéal de prévention des risques et de responsabilisation. Là aussi, l'examen de cette jeunesse « No Future » sous l'angle de l'inflation de la notion de risque et de sa gestion dans les différents champs d'intervention sociale

Animateurs : Françoise Petitot, psychanalyste  
Eric Messens, directeur de la Ligue Bruxelloise Francophone de Santé Mentale

Conférenciers et discutants :

Pierangelo Di Vittorio, philosophe, Bari (Italie)  
Pascal Minotte et Jean-Yves Donnay, Institut Wallon pour la Santé Mentale  
Didier Robin, psychologue doctorant, Bruxelles.

**Dimanche 31 mai, 12h : Déjeuner sur place**

**Dimanche 31 mai, 14h – 17h :**

**Les usagers à l'honneur :**

Argumentaire : Claude Louzoun

Un des tous premiers actes du CEDEP a été le rapport « Législations de santé mentale en Europe »<sup>1</sup>. Notre suivi de ce domaine a été soutenu, en particulier dans la somme « Psychiatrie, droits de l'homme et défense des usagers en Europe »<sup>2</sup>. En son sein comme lors des colloques et séminaires organisés durant ses 20 ans d'existence, les usagers et leurs associations ont toujours eu l'assurance d'un accueil, d'une présence et d'une participation active.

Mais, ainsi que l'écrit Serge Portelli : « La justice n'est pas le droit. Elle n'est que le droit appliqué à l'humain »<sup>3</sup>. Il nous est utile aujourd'hui de faire un point sérieux des progrès en la matière dans le droit écrit (déclarations et pactes internationaux, comme les législations nationales en Europe), mais aussi d'interpeller leur application effective. Nous interpellerons d'autant plus qu'à l'évolution forte dans le sens de la reconnaissance des droits fondamentaux pour les « malades mentaux », les « handicapés », dans le sens de leur reconnaissance sociale, s'opposent les politiques sécuritaires, qui à l'inverse les stigmatisent par la dangerosité et la remise en place de mesures ou lois d'exception.

Il sera donc question : *De l'évolution du droit écrit à l'effectivité dans l'application / De la proximité au droit commun à l'exclusion par le sécuritaire / De la place centrale dans la politique de santé à l'élimination dans la folie criminelle.*

1. La documentation française, novembre 1990.

2. Philippe Bernardet, Thomais Douraki, Corinne Vaillant, éditions ères.

3. *Récidivistes – Chroniques de l'humanité ordinaire*, Grasset.



Animateurs : Martine Dutoit, directrice d'Advocacy France  
Claude Louzoun, psychiatre, président du CEDEP

Conférenciers et discutants :  
Paul Arteel, Médiateur de la Communauté des Flandres (Belgique)  
Mario Colucci, psychiatre, Italie  
Gilles Devers, avocat, Lyon  
Sylvia Ventura. Magistrat, Tribunal n°40 à Barcelone (Espagne)

## **Dimanche 20h : Soirée festive *LE CEDEP A VINGT ANS***

### **Chroniques et perspectives du CEDEP :**

Paul Arteel, Sophie Baron-Laforêt, Christiane Bontemps, Paul Brétecher, Charles Burquel, Mario Colucci, Pierangelo Di Vittorio, Martine Dutoit, Miguel Angel Garcia Carbajosa, Claire Gékière, Mariella Genchi, Bruno Gravier, Chris Heginbotham, Ulrich Kobbé, Annick Kouba, Christian Laval, Claude Louzoun, Jean-Pierre Martin, Eric Messens, Dimitri Ploumpidis, Alicia Roig Salas, Stelios Stylianidis, Paolo Tranchina, Bogdana Tudorache, et tous les autres, anciens et nouveaux !!!

*Dîner, histoire, animation - spectacle*

### **Lundi 1<sup>er</sup> juin, 9h – 12h :**

#### **Santé publique, santé mentale, psychiatrie : sortir du trompe l'œil.**

##### Argumentaire : Jean-Pierre Martin

Psychiatrie, santé publique, santé mentale sont des objets qui traversent le discours politique sans qu'ils donnent lieux à la définition de leurs champs respectifs, entraînant un amalgame de « bonnes pratiques » qui alimentent la gestion des trois.

Cette confusion est particulièrement forte quant aux questions d'exclusion et de précarisation où la souffrance sociale est elle-même amalgamée à l'ordre public par les pouvoirs européens actuels.

Dans ce travail d'éclaircissement un premier débat tourne autour de la définition donnée par l'OMS qui fait de la santé mentale une variante de la santé publique dans l'articulation entre dispositifs de soins curatifs et préventifs selon les 3 typologies anglo-saxonnes de primaire, secondaire et tertiaire. Ces 3 niveaux appellent un assemblage de dispositifs de professionnels de différents champs qui déterminent les politiques territoriales, appelées coordinations de santé, régulées par le niveau des financements selon des priorités rentables. En

France, le projet de loi *Hôpital, patients, santé, territoire* repose sur cette territorialisation technique entre professionnels de santé découpant les activités rentables du service public vers le privé. Cette politique néo-libérale fait de la santé publique un marché.

Un deuxième débat concerne l'état des lieux des pratiques psychiatriques actuelles et les pratiques de santé mentale qu'elles induisent.

La gestion de l'hôpital comme une entreprise transforme le pouvoir psychiatrique en une administration comptable avec de nouvelles hiérarchies de contrôle protocolisées pour chaque qualification soignante, activité par activité. Le travail relationnel et institutionnel devient une simple technique et non un projet thérapeutique collectif. Ce morcellement se retrouve dans le secteur réduit à cette technicité et à une filière de soins entre professionnels en lieu et place d'une implantation dans la communauté.

La crise de sens du travail soignant entraîne le repli corporatiste et la souffrance au travail, la maltraitance des patients, en particulier des psychotiques, qui sont en permanence au bord de l'abandon et tenus comme responsables de l'échec du traitement.

Un troisième débat est dans le contexte de société actuel le type de résistances mais aussi de pratiques alternatives nouvelles à mettre en place.

Le secteur psychiatrique a produit une réelle ouverture de l'asile traditionnel, avec des pratiques qu'il s'agit d'inventorier pour les défendre.

Pour notre part nous mettons en avant le mouvement des centres d'accueil et de crise, l'essor des pratiques de psychologie clinique dans les CMP, les liens avec les autres partenaires sociaux et les élus, qui sont la véritable dimension soignante d'un service public de psychiatrie.

La résistance et l'engagement sont donc des pratiques du politique et de l'action politique démocratique.

**Animateurs :** Charles Burquel, psychiatre, vice-président de la Ligue  
Bruxelloise Francophone de Santé Mentale  
Jean-Pierre Martin, psychiatre, vice-président du CEDEP

**Conférenciers et discutants :**

Angelo Barbato, responsable du département d'épidémiologie de l'Institut Mario Negri (Milan), ancien président de l'Association Mondiale pour la Réhabilitation Psychosociale

Christiane Bontemps, directrice de l'Institut wallon de santé mentale

Roberto Mezzina, psychiatre, Trieste (Italie)

Alicia Roig Salas. Psychiatre, Barcelone

**12h – 13h : Synthèse générale et conclusion.**

XVIII<sup>ème</sup> séminaire : Les 20 ans du CEDEP  
30 mai, 31 mai, 1<sup>er</sup> juin 2009

## **FORMULAIRE D'INSCRIPTION**

Nom & Prénom :

.....  
.....

Institution :

.....  
.....

Adresse :

.....  
.....  
.....  
.....

Code postal / Ville :

.....  
.....

Tél. : ..... Fax :

.....

e-mail :

.....  
.....

S'inscrit au XVIII<sup>ème</sup> séminaire du CEDEP et règle l'inscription par virement bancaire sur le compte du CEDEP :

Crédit Coopératif Agence Paris Nation 252, Boulevard Voltaire – 75544 PARIS  
cedex 11

Code banque : 45559 Code guichet : 00008 Numéro de compte : 21021295407  
– 84

Numéro IBAN : FR76 4255 9000 0821 0212 9540 784 Code BIC :  
CCOPFRPPXXX

<b>Frais de participation :</b>	<b>Membre</b> (hors adhésion):	<b>150 €</b> <input type="checkbox"/>
	<b>Non membre :</b>	<b>220 €</b> <input type="checkbox"/>
	<b>Inscription</b>	
	<b>+ renouvellement d'adhésion :</b>	<b>200 €</b> <input type="checkbox"/>

**Ce montant inclut le déjeuner et le dîner du 31 mai**

Signature :

**Bulletin à renvoyer à :**  
**Eric Messens, trésorier**  
[emessens@skynet.be](mailto:emessens@skynet.be)

**XVIII<sup>ème</sup> séminaire : Les 20 ans du CEDEP**  
**30 mai, 31 mai, 1<sup>er</sup> juin 2009, PARIS (France°)**

**PROPOSITION DE COMMUNICATION**

**Nom :**

.....

**Prénom :**

.....

**Adresse :**

.....

**Courriel.....**

**Téléphone.....**

**Thème général :**

.....

**TITRE de la communication :**

.....

.....

**JOINDRE LE RESUME OU LE TEXTE INTEGRAL**

**A envoyer –avant le 10 mai 2009- à :**

Bruno GRAVIER

SMPP

Site de Cery – 1008 PRILLY (Suisse)

Courriel : [Bruno.Gravier@chuv.ch](mailto: Bruno.Gravier@chuv.ch)